

## ► Web

**Une télé sur Internet dédiée aux chefs d'entreprise**

Vous pouvez consulter gratuitement des dizaines de vidéos sur des thèmes variés (communication, ressources humaines, etc.) avec une large offre consacrée à tout ce qui touche de près ou de loin à la transmission d'entreprise. Vous pouvez accéder

à ces mini-formations par mot-clé ou par thème. L'ambition du site est d'afficher 700 formations d'ici à la fin 2009.

Rens. :

[www.tvdesentrepreneurs.com](http://www.tvdesentrepreneurs.com)

## ► Contrôle Urssaf

**De nouvelles sanctions pour le travail dissimulé**

Le décret n° 2008-553, rentré en application le 14 juin dernier, précise qu'en cas de travail dissimulé, les rémunérations des salariés non déclarés sont, à défaut de preuve contraire, évaluées forfaitairement pour le calcul des cotisations et contribu-

tions de Sécurité sociale.

Ainsi, pour toute personne non déclarée, l'employeur doit s'acquitter de cotisations sociales calculées sur une base de six fois le Smic mensuel, soit près de 8 000 €. Ce qui porte le montant des cotisations à payer à environ 3 500 €.

Rens. :

[www.acoss.urssaf.fr](http://www.acoss.urssaf.fr)

## INITIATIVES



Chauffage. À la candidature d'un jeune diplômé, Pascal Kesler a préféré celle d'un chômeur de 53 ans, sans expérience dans ce secteur. Grâce à une forte motivation et à une formation technique, le quinquagénaire n'a eu aucun mal à s'adapter : un recrutement réussi.

# Il fait confiance à un senior en l'aidant à se former

Sur les bancs d'un centre de formation de Metz, Claude Boileau se prépare à une carrière de chauffagiste. Ce n'est pourtant pas un étudiant comme les autres : il a 53 ans. Pascal Kesler, artisan en Meurthe-et-Moselle, lui a donné sa chance il y a deux ans, quand ce chômeur sans aucune expérience dans le secteur du chauffage, répond à son offre d'emploi de technicien chauffagiste. La candidature du quinquagénaire n'effraie pas l'artisan : « Claude était prêt à apprendre. Je l'ai pris à l'essai une quinzaine de jours, période au cours de laquelle j'ai pu observer toute sa bonne volonté. » Ce recrutement "à contre-courant" résulte d'un passé entaché de quelques désillusions avec de plus jeunes recrues, travaillant parfois en dilettante selon l'artisan. Ces expériences décevantes l'ont poussé à s'intéresser à d'autres profils. « Il est vrai que j'ai connu des échecs avec de jeunes diplômés. Mais je ne souhaite pas faire de généralités. Le plus important est de trouver des personnes qui ont envie de travailler. » Le recrute-

ment effectué, le nouvel employé doit suivre une formation pour s'initier au métier. Claude Boileau signe alors un contrat de professionnalisation "Agent de maintenance de chauffage" qui le lie à l'entreprise de Pascal Kesler et à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp), organisme de formation. Pendant trois trimestres et au rythme alterné d'un mois en entreprise suivi de deux semaines en cours, il suit deux modules dédiés aux chauffe-eau muraux à gaz et aux chaudières au sol, fuel et gaz. Grâce à son expérience dans le dépannage de téléviseurs et la maintenance informatique, l'élève est dispensé des cours en électricité. La formation est prise en charge par le Fonds d'assurance formation des salariés de l'artisanat du BTP (Faf.Sab) à hauteur de 9 €/h, pour un montant total de 5 634 € HT.

Si les enseignements ont répondu à ses attentes, l'artisan déplore en revanche le manque d'information sur l'offre de formation : « Il faut



Pascal Kesler a pris le parti d'employer un senior pour sa motivation et son état d'esprit : pari gagné.

vraiment avoir envie d'y envoyer quelqu'un ! Cela demande du temps de rassembler les renseignements. Les organismes formateurs devraient davantage communiquer pour faciliter les démarches. » Les efforts du dirigeant et la persévérance du quinquagénaire ont été récompensés en juin lors des Trophées Faf.Sab. « Je ressens une certaine fierté. Ce n'est jamais facile d'investir sur quelqu'un, alors de se rendre compte que cette personne est utile à l'entreprise, que le travail lui convient et que l'effort est récompensé, c'est très satisfaisant. » ■ AGATHE JAFFREDO

## Repères

- > Raison sociale : Kesler Chauffage SARL
- > Activité : Chauffagiste spécialisé en énergies renouvelables
- > Ville : Pulnoy (Meurthe-et-Moselle)
- > Année de reprise : 2003
- > Dirigeant : Pascal Kesler, 47 ans
- > Effectif : 7 personnes
- > CA 2007 : 720 000 euros